

# P2P: l'IFPI va poursuivre des internautes français

Tous coupables. Après le SNEP (Syndicat national des éditeurs phonographiques), le gouvernement, c'est au tour de l'IFPI (Fédération internationale de l'industrie phonographique) de menacer directement les internautes français. En tout cas, les adeptes du peer-to-peer qui téléchargent illégalement des contenus culturels sur le Net.

Le constat de la Fédération est simpliste: les 200 poursuites lancées depuis fin mars, en Italie, au Danemark et en Allemagne « *ont montré de premiers résultats positifs* », a-t-elle indiqué dans un communiqué. « *Les procès, associés à la mise en place de nouveaux services musicaux légaux sur internet, ont un impact réel sur l'attitude des gens vis-à-vis du partage illégal des fichiers* », a par ailleurs souligné le p-dg de l'IFPI Jay Berman. Une nouvelle vague de poursuites interviendra donc dans les quelques pays épargnés comme la France, la Suède et le Royaume-Uni. L'IFPI confirme son intention de rester dans le camp du tout répressif. Ce camp considère que le peer-to-peer constitue la raison essentielle de la baisse mondiale des ventes de disques. Une position de plus en plus contestée. Au delà de certaines études qui montrent que le P2P n'a pas une incidence aussi directe sur les ventes, de nombreuses associations d'artistes (Adami, Spedidam...) et de consommateurs (UFC-Que Choisir?) estiment qu'il serait temps de trouver d'autres solutions, comme la licence légale. Et d'exiger d'arrêter de prendre les internautes pour des délinquants responsables de tous les maux de l'Industrie du divertissement. **Le tableau de chasse de l'IFPI**

Encore loin derrière la toute puissante RIAA (Association des Majors US), l'IFPI a déjà épinglé pas mal d'internautes en Europe.

Au Danemark, 17 personnes ont accepté de payer des amendes de plusieurs milliers d'euros en moyenne. En Allemagne, un internaute-téléchargeur a accepté de verser 8.000 euros d'amende. En Italie, 30 personnes ont été inculpées de fraude aux droits d'auteurs.